# Modalités du Prix 2021 / 2022

Toutes précisions sur le site DDEN :
http://34.dden-fed.org/la-vie-de-union-departementale/le-prix-de-la-laicite-et-de-la-citoyennete /

Les président(e)s reçoivent, en vue de distribution,

1. Une plaquette rappelant :
   - l'esprit de ce projet
   - les résultats de l'année 2020/2021
   - le rôle du DDEN
   - la charte de la laïcité à l'école
2. La fiche de préinscription
3. Le dossier de candidature (La fiche à joindre avec le dossier format PDF)
4. les critères d'appréciation
5. les pistes de recherches de projet
6. la lettre aux directeurs d'école

# Calendrier prévisionnel

**1ère Étape / rentrée scolaire**

Pendant le 1er conseil d'école ou lors de la visite quadriennale le ou la DDEN présentera le dépliant du prix. Ce n'est pas un concours, tous les participants sont récompensés. Le DDEN prendra contact avec le ou les auteurs du projet retenu pour instruire le dossier de candidature.

**2ème Étape (entre les vacances de fin d'année et les vacances d'hiver)**

Pré-inscription auprès de la commission du prix avant le 18 février et au plus tard à la rentrée suivant ces congés. (nom du DDEN, de l'école et titre du projet).
Suivi du projet par le DDEN.
Dossier de candidature à commencer à remplir avec le ou les responsables du projet à l'école.

**3ème Étape**

La date impérative de remise des projets est fixée au 22 avril 2022. Les projets définitifs (sous format PDF) seront recevables jusqu'au 29 avril par le président de délégation, une copie du projet devra être adressée au président du jury M.Lorenzo daniel.lorenzo@aliceadsl.fr avant le 7 mai 2022 (dernier carat) avec les pièces annexes : photos ou vidéos,

**4ème Étape**

Les membres du jury, DDEN et représentants des associations amies participantes, parties prenantes du prix de la laïcité, ayant reçu tous les projets (pdf par mail), se réuniront le mercredi 18 mai 2022 (sous réserve), à 15 H. pour délibérer, suivant les règles édictées précédemment. Publication des résultats, sélection du ou des dossiers retenus pour le concours national et envoi à la Fédération nationale. Le jury national se réunira le 8 juin 2022.

**5ème Étape (fin Mai /Juin)**

Les présidents de délégation et les DDEN, avertis des résultats, organiseront avec les enseignants, maires, etc., la remise des diplômes et des prix dans les écoles.